

## **Compte rendu du Conseil Communautaire du 14 juin 2010 à 20H00**

**Etaient présents** : Malou Robert, Bordes Alexandre, Bourdales Jean Michel, Larrodé Jean Pascal, Duboué Patrice, Behoteguy Maïder, Diribarne Jean Paul, Bussiron Yves, Pécastaings Philippe, Dulin Geneviève, Lamote Jean Baptiste, Carrère Jean, Lauduique Sylvie, Pouey Nicole, Pascouau Philippe, Lescastereyres Delphine, Dallemane Michel, Cohéré Lucien.

**Excusé** : Lassalle André (a donné pouvoir à Carrere Jean).

**Assistaient également** : Lasserre Jean Jacques, Conseiller Général du canton de Bidache. Margueritte Florence et Dantiacq Pascouau Virginie, administration de la Communauté de Communes.  
Damestoy Julia, stagiaire MASTER 2 Valorisation des patrimoines et politiques culturelles.

---

### **Ordre du jour** :

- Projet de valorisation des châteaux de Bidache et de Guiche
  
- Proposition de participation de la Communauté de Communes au prochain Essor Cycliste Basque en février 2011
  
- Etat d'avancement du projet de zone artisanale sur la commune de Came
  - \*Principe de création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)
  - \*Mise en place d'une concertation
  
- Tarifs de l'Accueil de Loisirs du Pays de Bidache à compter de l'été 2010
  
- Questions diverses

---

### **-Projet de valorisation des châteaux de Bidache et de Guiche**

Suite à l'appel à projet du Conseil Régional Aquitaine qui remplacera le programme Site Majeur d'Aquitaine, la Communauté de Communes a soumis sa candidature à la Région à travers un projet de valorisation des châteaux de Bidache et de Guiche pour les années 2011 – 2013. Celui-ci a été construit par Melle Julia DAMESTOY, stagiaire à la Communauté de Communes pour 6 mois dans le cadre d'un MASTER 2 Valorisation des Patrimoines et des Politiques Culturelles.

Ce projet a aussi été adressé au Conseil Général des Pyrénées Atlantiques en vue d'être retenu dans le cadre d'un projet triennal portant à la fois sur la 2<sup>ème</sup> campagne des travaux de Bidache et de Guiche (financements des investissements dans le cadre d'un co financement Etat/Région/Département/Conseil Général), et sur la valorisation des sites (fonctionnement).

Un Powerpoint (ci-joint) est présenté par Melle Damestoy au Conseil Communautaire avec les points forts suivants :

**- Rappel du contexte de la valorisation des châteaux de Bidache et de Guiche :**

\* le classement des châteaux au titre des Monuments Historiques respectivement en 1942 et en 2007 qui constitue la plus haute protection des bâtiments et de leurs abords ;

\* la signature en 2003 d'un bail emphytéotique de 36 ans (courant jusqu'en 2039) entre la famille de Gramont et la Communauté de Communes du Pays de Bidache, conférant à cette dernière les droits réels sur les deux châteaux, leurs abords et les anciennes écuries (dépendance du château de Bidache) ;

\* la sélection des châteaux de Bidache et de Guiche en 2003 au programme régional Site Majeur d'Aquitaine, politique de soutien en faveur de la valorisation patrimoniale du territoire aquitain : dans ce cadre, une étude de faisabilité et de valorisation du Site Majeur du Pays de Bidache a été commandée par le Conseil Régional au cabinet parisien Prospective & Patrimoine, livrée entièrement en 2006 mais suivie du constat qu'elle est irréalisable au vu des propositions de réaménagement impossibles telles que la reconstruction intégrale des châteaux alors qu'ils sont classés Ruines, et du montage financier dépassant largement les capacités financières de la Communauté de Communes. Parallèlement, les châteaux ont été fermés au public dès 2003 pour des raisons de sécurité (instabilité des maçonneries et des pierres) et pour démarrer une première campagne de travaux de consolidation d'un coût total de 900 000 € TTC. L'avant-après des travaux en photo est visible sur le Powerpoint joint.

**- Une opportunité de taille : l'appel à projet 2010-2013 du Conseil Régional, poursuivant le programme 2000-2008 des Sites Majeurs d'Aquitaine.** Cet appel concerne l'investissement et le fonctionnement du Site Majeur. Dans ce cadre, l'avant-projet est synthétisé lors du Conseil communautaire : les objectifs premiers, dans le cas où les financements sont accordés, seront de créer un Comité de pilotage et un Comité technique ainsi qu'un poste à 100% d'agent de développement culturel. Il s'agira pour ce poste de mettre en action, avec le Comité technique, les orientations prises par le Comité de pilotage. Les idées d'actions sont nombreuses et pluridisciplinaires : l'organisation des visites et la communication multimédia dans un premier temps, l'aménagement extérieur et des abords dans un second, la conception de parcours d'interprétation, la programmation de l'animation et l'action pédagogique pour la sensibilisation au patrimoine, et enfin la mise en lumière à la fois pérenne et événementielle des sites.

**- Le budget présenté est basé sur le montage financier réalisé en 2006 pour l'étude de faisabilité.** Réparti par année (2011-2012-2013) et dégressif, il requiert à la Communauté de Communes une capacité d'autofinancement de 170 000 € pour la première année, puis 112 000<sup>€</sup> pour terminer à 96 000 €. Le fonctionnement d'un coût moyen de 100 000€ prévoit l'animation, l'action pédagogique et les charges et salaire de l'agent de développement culturel d'un montant de 28 000 €.

Le Conseil Communautaire valide cet avant projet servant de candidature à d'éventuels financements régionaux et départementaux. S'il est retenu, les Comités de Pilotage et Technique devront être constitués afin de définir les actions à mettre en œuvre pour que le projet aboutisse. Il s'interroge toutefois sur le financement de cette animation compte tenu de la fragilité financière de la Communauté de Communes ; ainsi que sur la question de la longévité du bail emphytéotique signé avec la famille de Gramont.

### **-Proposition de participation de la Communauté de Communes au prochain Essor Cycliste Basque en février 2011**

Monsieur le Président explique qu'il a été contacté par Mr BIBAL afin que la Communauté de Communes participe à 2 étapes de l'Essor Cycliste Basque sur une journée en février 2011. Ces deux étapes consisteraient en un tour de la Communauté de Communes dont un départ serait effectué à La Bastide-Clairence.

Les organisateurs demandent une subvention de 3 500 €.

Monsieur Lamote explique que cela pose le problème des montants des subventions attribués aux associations sportives du canton qui sont bien inférieures au montant demandé ici pour une opération publicitaire.

Monsieur le Président propose que la subvention de la Communauté de Communes soit d'un montant de 2 000 €, si les organisateurs refusent, elle ne participera pas à cette manifestation.

Vote contre : Pécastaings Philippe.

S'abstiennent: Lamote Jean Baptiste, Dulin Geneviève, Lauduique Sylvie, Carrère Jean, Lassalle André (pouvoir donné à Mr Carrère).

Votent pour : 13.

### **-Etat d'avancement du projet de zone artisanale sur la commune de Came**

Une note relative aux différentes procédures d'aménagement ainsi qu'une note de synthèse sur les atouts et faiblesses du projet élaborée par la SEPA ont été adressées à chaque délégué de la Communauté de Communes en complément de leur convocation.

Monsieur le Président passe la parole à Jean Jacques Lasserre qui fait un rappel sur ce dossier et notamment sur ses aspects financiers :

1-avance à rembourser au Conseil Général pour le financement des terrains acquis en vue de l'échange à effectuer avec l'Armée,

2-portage financier des acquisitions faites par l'EPFL

3-travaux relatifs à l'aménagement des terrains à échanger avec l'Armée

4-budget prévisionnel de l'aménagement de la zone issu de l'étude faite par le cabinet Safège

La Communauté de Communes ne peut plus supporter des investissements conséquents et ne pourra pas porter le financement de l'aménagement de la future zone.

C'est pourquoi, après plusieurs réunions entre les maires de la Communauté de Communes, le Trésorier Mr Uhaldeborde, l'EPFL et les services du Conseil Général, il apparaît que la collectivité doit s'engager sur une autre procédure que celle classique du lotissement.

Il est donc proposé ce soir au Conseil Communautaire de délibérer en faveur du principe de création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Cette procédure juridique permettra notamment à la Communauté de Communes de lancer une consultation afin de concéder la ZAC à un aménageur, de ne pas supporter de risques financiers, de vendre les terrains sans attendre que les travaux soient réalisés.

Avis favorable du Conseil Communautaire sur le principe de création d'une ZAC pour l'extension de la zone artisanale de Came des Hauts de la Bidouze.

D'autre part, il est demandé au Conseil Communautaire de définir le périmètre de la ZAC afin qu'une concertation puisse avoir lieu sur ce sujet. Il est suggéré que celui-ci soit le plus large possible et inclus notamment les terrains de Mr Lafitte au Sud de la zone, ce qui faciliteraient un 2<sup>ème</sup> accès et donc un aménagement cohérent, ainsi que les terrains à l'est pour lesquels les propriétaires se sont manifestés comme vendeurs. A l'issue de la concertation, le périmètre pourra ou pas être ramené à un périmètre plus restreint.

Mr le Président exprime sa réticence par rapport aux terrains de Mr Lafitte. Il explique au Conseil Communautaire qu'il l'a déjà rencontré à 3 reprises et que celui-ci a à chaque fois décliné l'offre d'achat.

Le Conseil Communautaire propose que le périmètre retenu soit celui que Mr le Président, en tant que maire de Came, jugera le plus opportun afin de limiter les réactions difficiles dans sa commune.

Avis favorable du Conseil Communautaire sur ce point.

### **-Tarifs de l'Accueil de Loisirs du Pays de Bidache à compter de l'été 2010**

Mme Dantiacq Pascouau, Directrice de l'Accueil de Loisirs (ALSH) du Pays de Bidache propose au Conseil Communautaire une hypothèse d'augmentation des tarifs de l'ALSH du Pays de Bidache à compter de l'été 2010.

Elle rappelle que suite aux préconisations de la CAF, des tarifs en fonction des quotients familiaux ont été institués en juillet 2009 par le Conseil Communautaire.

Elle précise que son hypothèse pour l'année 2010 fait suite à une demande des maires de connaître les tarifs pratiqués par les ALSH se situant sur des territoires proches de celui de la Communauté de Communes : ALSH d'Urt, Hasparren, Anglet et Saint Palais.

Elle insiste sur l'existence de tarifs pour les familles extérieures au territoire dans ces ALSH ce qui nous ramène à la problématique que nous connaissons actuellement : fréquentation régulière de l'ALSH du Pays de Bidache par des enfants d'Hastingues et de Saint Pé de Léréen

et plus ponctuelle d'autres communes qui représente 306 journées enfants et 27 journées séjour mini-camp, soit 10% de la fréquentation totale.

Une demande de participation financière au fonctionnement de la structure a été demandée à la commune d'Hastingues (180 journées/enfants de cette commune en 2009) pour les années 2008 et 2009, ainsi qu'un projet de convention pour les années à venir. La commune d'Hastingues refuse cette participation au motif qu'elle finance déjà la structure se situant sur Peyrehorade.

La commune de Saint Pé de Léren a aussi été destinataire d'un courrier, resté sans réponse à ce jour.

Compte tenu de ce contexte, il est proposé pour l'année 2010 de créer un tarif pour les extérieurs à la Communauté de Communes.

Après avoir délibéré et en regard des tarifs appliqués dans les ALSH voisins, le Conseil Communautaire adopte les tarifs suivants à compter des vacances d'été 2010 :

<b>Quotients Familiaux</b>	<b>Tarif Journée</b>	<b>Tarif demi journée avec repas</b>	<b>Tarif demi journée sans repas</b>	<b>Tarif journée sortie</b>	<b>Tarif journée mini camp</b>
De 0 à 599	8 €	6 €	5 €	18 €	10 €
De 600 à 999	11 €	9 €	7 €	21 €	18 €
1 000 et Plus	13 €	11 €	9 €	23 €	22 €
Extérieurs à la Communauté de Communes	15 €	13 €	11 €	25 €	25 €

NB : Pour le tarif journée sortie un supplément de 10 € tous QF confondus est demandé aux familles.

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 23H00.